République Française
COMMUNE DE VARS
Département des Hautes-Alpes

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 Mars 2025

DATE DE LA CONVOCATION	**20 mars 2025**
DATE D'AFFICHAGE	**20 mars 2025**
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	**14**
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS	**12**
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS	**2**
- AYANT DONNÉ POUVOIR	**2**
- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR	**0**

Le **Lundi 24 mars 2025 à Dix Huit Heures Trente,** le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de VARS, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de **M. Dominique LAUDRÉ,** Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (12) : M. ALARIO Patrick, Mme BOURDILLON VRAIN Emmanuelle, Mme BRIAND Christine, M. CALLUT Stéphane, M. COLLOMBON Eric, Mme DISDIER Cécile, M. JOUSSELME Fabien, M. Dominique LAUDRÉ, M. MAUREL Guy, Mme ORSINI GILLIARD Margaux, M. RISOUL Jean Marc, M. WADIER Hervé.

ÉTAIENT ABSENTS et EXCUSÉS (2) :
- **AYANT DONNÉ POUVOIR (2) :**
  - **M. MARTIN Bruno ayant donné pouvoir à M. WADIER Hervé**
  - **Mme MAZELLA Maud ayant donné pouvoir à Mme BRIAND Christine**
- **N'AYANT PAS DONNE POUVOIR (0) :**

NOMBRE DE VOTANTS : 14

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. WADIER Hervé est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h30.
Le procès-verbal de la séance du 28 février 2025 n'appelant pas d'observations est adopté à l'unanimité.

Quorum au cours de la séance	Présents	Nombre de votants
Délibérations N° 2025-017 à N° 2025-023	**12**	**14**
Délibérations N° 2025-024 à N° 2025-028 M. MAUREL Guy quitte l'assemblée à 19h50	**11**	**13**

1. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS DU MAIRE

En application de l'article L.2122-23 du CGCT, M. le Maire informe que la période du 29 février au 24 mars 2025 a fait l'objet d'aucune décision.

2. URBANISME – FONCIER- IMMOBILIER

N°2025-017 Rapport local de suivi de l'artificialisation des sols de décembre 2024 – Débat et vote

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Acte** qu'un débat sur le rapport local de suivi de l'artificialisation des sols de décembre 2024 a eu lieu ce jour au sein du Conseil municipal ;
- **Dit** que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération ;
- **Approuve** le rapport annexé ;
- **Indique** que le rapport et l'avis du conseil municipal feront l'objet d'une publication dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales ;
- **Dit** que dans un délai de quinze jours à compter de leur publication, le rapport et l'avis du conseil municipal seront transmis aux représentants de l'État dans la région et dans le département, au président du conseil régional ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

N°2025-018 PC0051772500002 – constitution d'une servitude de passage

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Décide** de la constitution d'une servitude de passage au bénéfice de M. Laurent DELORME selon les modalités et prescriptions susvisées, moyennant le versement à la collectivité d'une somme de 5000,00 €.
- **Indique** que les frais liés à l'établissement de l'acte notarié correspondant sera pris en charge dans leur intégralité par le bénéficiaire.

3. DELEGATION DE SERVICES PUBLICS- MARCHES PUBLICS-TRAVAUX

N°2025-019 Construction d'un office de tourisme, de bureaux et d'une salle hors-sac. Lot 6 : verrière – murs – rideaux. Avenant n°2 - CORRECTION

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Valide** l'exposé de M. le Maire justifiant des modifications nécessitant la passation d'un avenant ;
- **Et l'autorise** à signer l'avenant n°2 au marché passé avec l'entreprise ALPES PROVENCE MENUISERIES sise 04510 AIGLUN pour les travaux de construction d'un office de tourisme, de bureaux et d'une salle hors-sac. Lot 6 : verrière – murs – rideaux portant le montant global du marché à 60 907.30 € HT. (soit 73 088.76 € TTC)

N°2025-020 Construction d'un office de tourisme et de locaux Sedev. Mission de coordination SPS. AVENANT N°1

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Autorise** M. le Maire avec la société Qualiconsult le 20 juin 2022 pour la mission de coordination dans le cadre de la construction d'un office de tourisme et de locaux Sedev aux Claux, qui porte le montant du marché à 6 626,97 €HT (7 952,37 €TTC)
- **Dit** que la dépense sera imputée au Budget Principal en Section d'Investissement – Op° N°95.

N°2025-021 Construction d'un office de tourisme, de bureaux et d'une salle hors-sac. Mission d'assistance technique à maitrise d'ouvrage pour le suivi du chantier

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Autorise** M. le Maire à confier à la société QUADRATEK, sise 13290 AIX EN PROVENCE, la mission d'assistance technique à maitrise d'ouvrage pour le suivi du chantier de de construction d'un office de tourisme, de bureaux et d'une salle hors-sac aux Claux, pour un montant de 28 500 €HT (34 200 €TTC)
- **Dit** que la dépense sera imputée au Budget Principal en Section d'Investissement – Op° N°95.

N°2025-022 Rapport annuel 2023-2024 des délégués siégeant au sein de la SEM SEDEV en application de l'art L1524-5 du CGCT

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à 13 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE et 0 ABSTENTION :

- **Prend acte** du rapport annuel par les représentants de la Commune au sein du Conseil d'administration de la SEM-SEDEV de l'exercice 2023-2024 (du 1er septembre 2023 au 31 août 2024).

N°2025-023 SEM-SEDEV – Remontées Mécaniques, luge du caribou et piscine. Tarification et date d'ouverture - été 2025

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à 8 VOIX POUR , 6 VOIX CONTRE et 0 ABSTENTION :

- **Approuve** les tarifs publics des remontées mécaniques, de la luge du caribou et de la piscine ainsi que les dates d'ouverture pour la saison d'été 2025 annexés à la présente délibération.

4. FINANCES COMMUNALES ET SUBVENTIONS

N°2025-024 Amélioration des cabanes pastorales mises à disposition pour le pacage des ovins : Cabane des Couniets et Cabane de l'Ecuelle. Modification du plan de financement

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Approuve** le plan de financement précisant la subvention sollicitée au titre du FEADER, à hauteur de 75% du montant global hors-taxes de l'opération, soit pour un montant de 213 706.74 € ;
- **Et mandate** M. le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire auprès de la Région dans le cadre de l'instruction de la demande en vue de l'octroi de cette subvention.

- **N°2025-025 Demande de subvention pour la rénovation énergétique de la Mairie - Plan de Financement**

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Approuve** le projet de rénovation énergétique de la Mairie, qui combine des travaux d'isolation et le remplacement du système de chauffage ;
- **Adopte** le plan de financement proposé indiquant les participations sollicitées auprès de l'Etat, de la Région PACA SUD et du Département ;
- **Et mandate** M. le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire en vue de l'octroi des subventions.

N°2025-026 Redevance d'occupation du domaine public communal (RODP) pour les ouvrages de télécommunications

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Fixe** les tarifs pour la redevance d'occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunications pour l'année 2025 :

- 48,65 € par kilomètre et par artère en souterrain,
- 67.87 € par kilomètre et par artère en aérien,

- 32.44 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques
  étant précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

5. FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX

N°2025-027 Recrutement Microcrèche les Raffis – Emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité – Saison Eté 2025

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Autorise** M. Le Maire à créer et signer le contrat correspondant à un emploi saisonnier à temps complet ou le cas échéant deux emplois saisonniers à temps non complet pour les besoins de la micro-crèche durant la saison estivale 2025.

N°2025-028 Recrutement Services techniques - Emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité – Saison Eté 2025

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Autorise** M. Le Maire à signer les contrats correspondants aux emplois saisonniers à temps complet pour les besoins des services techniques durant la saison estivale.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. Le Maire**, clôt la séance du conseil municipal à 20h30.

Le Secrétaire
M. WADIER Hervé

Le Maire,
M. Dominique LAUDRÉ

MAIRIE DE VARS R.F. HAUTES-ALPES